

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le  
ID : 061-200068856-20240321-VIABILITEBP2024-BF

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024  
Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024.02.040  
BUDGET VIABILITE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- Vu, le compte administratif 2023,

|  |                   |
|--|-------------------|
| Résultat 2023 Fonctionnement                   | 0,00              |
| Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1   | 0,00              |
| <b>RESULTAT CUMULE</b>                         | <b>0,00</b>       |
| Résultat 2023 Investissement                   | 0,00              |
| Résultat investissement de l'année N-1         | -37 746,45        |
| <b>RESULTAT CUMULE</b>                         | <b>-37 746,45</b> |
| Restes à réaliser dépenses investissement 2023 |                   |
| Restes à réaliser recettes investissement 2023 |                   |
| <b>RESULTAT de RAR</b>                         |                   |
| Besoin financement investissement              | <b>0</b>          |

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 -37 746,45
- Affectation en réserves R 1068 en investissement 0
- Report de fonctionnement 002 0

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 votes POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION l'affectation du résultat 2023 comme présentée ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président  
Emmanuel LE SECQ  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
des HAUTS du PERCHE  
61200 LONGNY-LES-VILLAGES